

Parlons-en

BULLETIN MUNICIPAL DE ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ

Juin 2024 | N°30

DEUX COMMUNES *et une seule volonté*

Graphisme : MARGOT FAURE

Retrouvez-nous sur rochespremarieandille.fr

Mairie, services municipaux, sociaux et culturels

MAIRIE

Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mmes Claudie CHARIER et Laëtitia BOUGNAUD

05 49 42 50 09

contact@rochespremarieandille.fr
www.rochespremarieandille.fr

SERVICES LOCAUX

École élémentaire 05 49 42 10 33

Directeur : M. Frédéric BELLY

École maternelle 05 49 42 10 35

Directeur M. Nicolas SAUZE

Accueil périscolaire 05 49 42 10 36

de 7h30 à 8h45 et de 16h00 à 18h30

Restaurant scolaire 05 49 42 41 85

Halte-garderie « Chat Perché »

• Roches-Prémarie-Andillé 05 49 03 30 80

• La Villedieu-du-Clain 05 49 42 08 43

Relais petite enfance 07 56 15 00 36

Recherche d'un mode d'accueil : crèche, assistant(e) maternel(le)

Informations administratives pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le)

Bibliothèque municipale 05 49 42 81 68

Mme ARLLOT, Mme WAGON

biblio.roches.premarie@orange.fr

Centre technique municipal 05 49 42 52 48

Salle polyvalente Le Clos 05 49 42 02 14

Salle des Associations 05 49 50 01 09

Salle communale d'Andillé 05 49 42 55 95

Stade municipal 05 49 42 55 59

Aquarium 05 49 42 45 21

La Poste 05 49 42 50 00

SERVICES INTERCOMMUNAUX

Centre social L'Arantelle

Secrétariat 05 49 42 05 74

Assistante sociale 05 49 00 51 30

Le mardi et le jeudi sur rdv

C.L.I.C. 05 49 54 38 62

Réseau Gérontologique du Val de Vonne : aide au maintien à domicile

A.D.M.R. 05 49 54 06 91

Bureau de La Villedieu-du-Clain

Aide à domicile en milieu rural

Aides ménagère pour malades, handicapés, plus de 60 ans, futures mamans

APA 08 10 86 20 00

Aide Personnalisée à l'Autonomie

L'Envol

Association intermédiaire, aide à l'emploi 05 49 88 91 29

Communauté de Communes de La Villedieu-du-Clain 05 49 89 02 89

Déchetterie 05 49 89 02 89

Mission Locale 05 49 53 56 48

ALIMENTATION

Boulangerie, pâtisserie 05 16 52 86 08

SPAR Supérette 05 49 39 26 57

Vergers de Chézeau 05 49 88 33 14

La ferme Bidaud 06 80 91 14 92

Séverine et Thierry BIDAUD

Le Refuge Food & Coffee 09 88 49 82 97

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Infirmières 06 48 88 25 28

Sandrine DEMARCONNAY

Emmanuelle PLAT

Gwendoline ANTELME

Médecins généralistes 05 49 42 06 16

Brigitte LAMOME, Florian DESHAYES,

Pauline PAGEAU

Médecin ostéopathe 05 49 43 90 77

A. VAN DER MEERSCH

Orthophonistes

Julie LE GUERN 06 60 86 95 08

Chloé VACHERON 06 75 34 11 49

Masseur Kinésithérapeute 05 49 42 84 18

Laurent CHAUMILLON

Dentiste 05 49 42 40 30

Agnès SADOUX

Psychologue Clinicienne 06 77 85 60 42

Emily DUBOURG

Pharmacie 05 49 42 50 62

Romain MASET

Art-thérapeute

Nathalie SAVIGNY 06 73 94 52 30

SAMY - Aide à la personne

Mattew NIORT 06 34 59 16 92

Yohann OLLIVIER 06 71 89 65 78

Massages - Un temps pour soi

06 07 43 79 50

AUTRES ENTREPRISES ET ARTISANS

Bâtiment

Prod, métallurgiques

Bacacier, Métal SA 05 49 42 50 80

Peinture, revêtement de sol

Ludovic POTHON 06 43 75 09 88

SARL LE BARON 05 49 42 53 53

Entreprise générale du bâtiment, neuf et rénovation

SAS SILLAS & FILS 05 49 42 51 74

Terrassements TP

Sébastien BRIDIER 06 11 68 27 31

Electricité

JVélec Jérôme VACHON 07 84 23 16 44

MARIUS ELEC 07 50 36 62 07

SOVEREME

Machines à bois 05 49 57 13 39

LBG HABITAT Création, Rénovation et Aménagement intérieur et extérieur

07 60 58 22 92

Travaux de maçonnerie générale

et gros œuvre de bâtiment

David DOIDI 06 78 66 95 03

Couverture zinguerie

Nicolas AUDEBERT 06 26 58 43 99

Travaux publics VFPT

Florian VERGNAUD 06 36 40 31 31

Conseil expertises et animations

naturalistes J&B Biodiversity

07 67 20 83 30

ACTIVITÉS DE SERVICES

Garage DESHOULLIERES 05 49 42 02 42

EUURL Jérémy, entreprise de nettoyage

et espaces verts 06 22 86 72 77

Coopérative agricole Terrena Poitou

à Andillé 05 49 42 50 05

Centre Ouest Céréales

à Ablet 05 49 42 44 39

Salon de coiffure mixte

« Atelier Création » 05 49 42 04 24

Fleuriste « le Jardin d'Élise »

05 49 42 86 85

Traductrice allemand-français

E. CURTAT-BROUSSE 05 49 42 70 04

Ecurie de Sainval, poney-club,

élevage, Toucheronde 06 38 37 59 38

Bureau d'études en Electricité

BE INFINITY

Gaël GUERIN 07 71 62 43 41

GRTI - dépannage électronique et

informatique / création de site web

Guillaume RATO 06 40 84 42 28

Architecte intérieur AM esquisse

A. MONGIATTI 06 82 48 97 87

Mandataire assurance Axa

Christelle CHARGELEGUE 07 87 80 45 63

Écrivain public

Ingrid AUBRY-SARRIOT 06 63 96 22 41

H2O at home 06 24 78 37 88

L'atelier d'Yvine (prothésiste ongulaire)

07 88 00 27 70

Le corps conscient

Bruno BLAS 06 21 78 03 01

SL Auto 86 : mécanicien à domicile

07 68 03 72 89

ESPRIT RIDER : réparation et vente de

vélos 06 13 59 05 64

Le Cintre à paillettes 06 70 94 74 19

Wash&Clean Vap' 06 07 58 25 01

Nous n'avons publié que des infos « visibles ». Nous savons qu'il existe d'autres structures qui ne souhaitent pas apparaître au grand public (parce que s'adressant uniquement à des professionnels par exemple), et nous ne sommes pas à l'abri d'erreurs ou d'oublis. Si vous voulez figurer (ou ne plus figurer !) dans notre prochaine édition ou modifier un détail, corriger une erreur, contactez-nous. Merci.

Le budget 2024,

voté à l'unanimité des élus, a été réalisé sans augmentation du taux des taxes foncières et nous permet malgré tout de poursuivre nos investissements dans différents domaines.

Nos écoles sont toujours une grande priorité pour réunir des conditions d'accueil optimum pour nos enfants : réfection totale de la classe petite section en maternelle, des garderies périscolaires mais aussi du plateau d'évolution (sol, clôture, nouveaux tracés)

Le siège du centre social L'ARANTELE (797 adhérents en 2023) devra attendre 2025 même si nous avons provisionné une somme importante pour la rénovation énergétique. Nous présenterons un dossier complet à l'Etat en janvier 2025 pour obtenir une subvention de 30%.

Notre bibliothèque (650 adhérents et 14 bénévoles) aura quelques aménagements : un nouveau bureau et une tisanerie high-tech pour en faire un lieu encore plus convivial. De nouvelles animations y sont toujours programmées et nous souhaitons développer une instrumenthèque : il nous faudra aussi être accompagnés par la bibliothèque départementale voire par la Région.

Nous ne sommes peut-être pas très généreux financièrement avec nos associations sportives, culturelles, sociales parce que nous avons fait d'autres choix : mise à disposition d'équipements adaptés et prêt de matériel pour pérenniser leurs actions dans de bonnes conditions : locaux dédiés à l'APE, à la pétanque, à la chasse, aux Roches en Flèches, à l'EMIL, aux amis du Clos, des espaces

Directeur de la publication : Rémy Marchadier, Maire
Adjointe déléguée : Chantal Calendrier
Ont collaboré à ce numéro Solange Charlot, Séverine Da Silva, Gloria Martinez
Crédits photos : Mairie de Roches-Prémarie-Andillé, stock.adobe.com
Réalisation graphique et impression : Sipap-Oudin



communautaires pour d'autres etc. J'en profite pour rappeler que la salle de musique sera relookée en 2024 et qu'un sanitaire PMR y sera créé. L'ARANTELE dispose des locaux au Clos, de la salle parquet et de la salle polyvalente tous les jours de la semaine pour y organiser une quarantaine de centres d'activités et d'animation.

Quelques mots sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui tarde à être approuvé par les services de l'État. Peut-être que les Maires n'ont pas assez collaboré avec le cabinet d'études, peut-être que nos objectifs n'étaient pas assez vertueux, sûrement que les normes ont évolué en 8 ans et les restrictions en matière d'artificialisation des sols ont nécessité des retouches régulières mais 2024 devrait être l'année d'acceptation par le Préfet.

Dans ce domaine nous avons en 2006 mis un espace réservé sur notre PLU pour la construction d'un accueil de loisirs au plus près de la halle sportive et de terrain de football : nous avons déplacé cet espace près du restaurant scolaire pour mutualiser les équipements. Le début des travaux est prévu au cours de l'été 2024.

Mairie de Roches-Prémarie-Andillé

21 Route de Poitiers - 86340 Roches-Prémarie-Andillé - 05 49 52 50 09

contact@rochespremarieandille.fr

www.rochespremarieandille.fr

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Le bureau de la Poste fermera à la fin de l'année et sera remplacé par une agence postale communale en mairie à compter du 1^{er} janvier 2025.

Enfin vos élus ont donné leur accord pour qu'un projet d'éco pâturage voit le jour cette année. Certes je vois cette idée très positivement mais il faudra avant de lancer ce projet que toutes les planètes soient alignées : clôture étanche, abri pour les animaux, abreuvoir alimenté, soins réguliers, visites quotidiennes, complément alimentaire en hiver... Je ne souhaite pas retrouver les moutons dans un potager voisin mieux garni.

Je vous souhaite un bel été si possible sans canicule. Prenez soin de vous.

Le Maire

Rémy MARCHADIER



SOMMAIRE

- › Budget p. 4 à 5
- › Deux communes et une volonté qui perdure p. 6-9
- › Infos locales p. 10-11
- › Associations p. 12-13
- › Vie municipale p. 14-15
- › Agenda p. 16

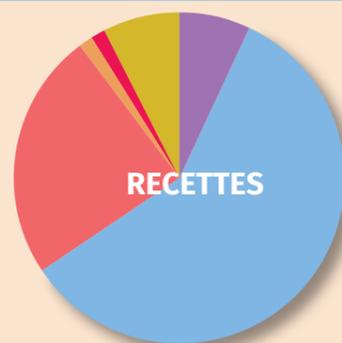
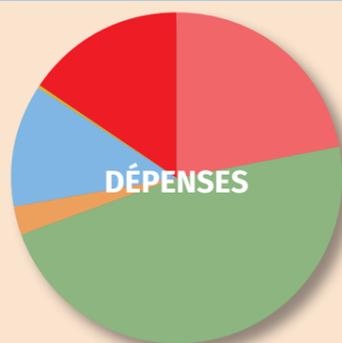
Comment se présente le budget communal ?

| | | |
|-----------------------|--|--|
| FONCTIONNEMENT | Les dépenses sont des charges régulières et nécessaires au fonctionnement de la Collectivité comme la rémunération du personnel, les intérêts d'emprunt, les fournitures et consommations courantes et le petit entretien, les subventions aux associations. | Les recettes proviennent des produits d'exploitation des services (cantines, garderie...), produits d'occupation et d'utilisation du domaine public (location de salle et logements, ...), les dotations de l'état et des recettes fiscales. |
| INVESTISSEMENT | Les dépenses correspondent aux acquisitions, aux travaux d'aménagement ou de construction de bâtiments, travaux de voirie et au remboursement en capital des emprunts. | Les recettes comprennent les subventions d'équipement, des dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement) et le virement de la section de fonctionnement. |

Le budget doit être équilibré, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. Le budget total de la commune est de 2 905 317 €, réparti comme suit sur la section de fonctionnement pour 1 954 344 € et sur la section d'investissements pour 950 973 €.

Le conseil municipal du 10 avril dernier a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la part communale sur le foncier bâti et non bâti. Toutefois, vous constaterez une augmentation de votre impôt puisque la loi de finances a relevé les bases de calcul de 3.9 % pour compenser l'inflation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

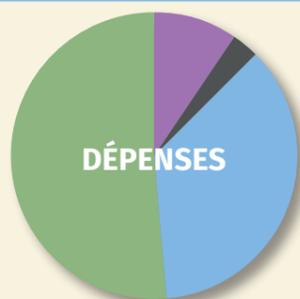


- **Charges à caractère général, frais de gestion 434 100,00 €**
Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance ...
- **Charges de personnel 923 214,00 €**
Rémunérations et charges sociales, ...
- **Atténuation de produits 56 520,00 €**
Il s'agit du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) mis en place pour accompagner la réforme de la fiscalité locale
- **Charges de gestion courante 231 240,00 €**
Versement des indemnités aux élus et cotisations, subventions aux associations, contribution au service incendie, CCAS, ...
- **Charges financières 8 770,00 €**
Intérêts de la dette
- **Dotations provisions 500,00 €**
- **Virement section d'investissement 300 000,00 €**
Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement

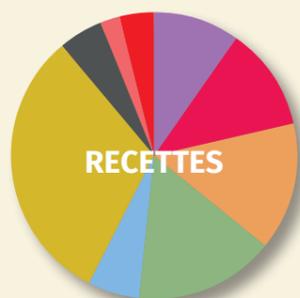
- **Produits de service, domaine et vente 136 257,00 €**
Concession cimetièrre, garderie, cantine,...
- **Impôts et taxes 1 146 915,00 €**
- **Dotations, subventions et participations 471 601,00 €**
Dotations de l'état, du département, attribution de compensation (au titre des exonérations des impôts locaux)
- **Autres produits de gestion courante 26 000,00 €**
Revenus des immeubles, locations de salles,...
- **Atténuations de charges 30 000,00 €**
Remboursement sur rémunérations suite aux arrêts maladies
- **Excédent de fonctionnement reporté 143 571,00 €**
Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement année N-1



INVESTISSEMENT



- **Emprunts (capital) 91 318,85 €**
- **Achats de terrains 30 000,00 €**
- **Reste à réaliser sur 2023 341 337,34 €**
- **Opérations investissements 488 317,52 €**
Aménagements bâtiments communaux. Aménagement Andillé (jeux, cuisine). Ateliers techniques : (divers matériels). Projet éco pâturage ; Aménagement écoles. Passage en LED pour certains bâtiments et éclairage de la commune. Provision pour rénovation énergétique du clos



- **Reste à réaliser sur 2023 94 269,81 €**
- **Excédent investissement 110 374,18 €**
- **Besoin de financement 136 693,35 €**
- **Affectation complémentaire 150 000,00 €**
- **FCTVA (TVA récupérée) 56 174,31 €**
- **virement à la section de fonctionnement 300 000,00 €**
- **Subventions 2023 47 501,86 €**
- **Taxe d'aménagement 20 000,00 €**
- **Vente de terrain ALSH (centre de loisir) 35 960,00 €**

Taux d'imposition 2024

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la part communale sur le foncier bâti et non bâti. Toutefois, vous constaterez une augmentation de votre impôt puisque la loi de finances a relevé les bases de calcul de 3.9% pour compenser l'inflation.

| Taxes | Base d'imposition 2022 | Taux d'imposition communal 2022 | Base d'imposition 2023 | Taux d'imposition communal 2023 | Base d'imposition 2024 | Taux d'imposition communal 2024 | Produits attendus 2024 |
|---------------------------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------|
| Taxe foncière (bâti) | 1 782 878 € | 31.54 % | 1 976 455 € | 31,54 % | 2 087 000 € | 31.54 % | 658 240 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 76 892 € | 31,90 % | 80 867 € | 31,90 % | 83 900 € | 31.90 % | 26 764 € |
| Taxe habitation (maisons secondaires) | 97 662 € | 19.59 % | 1374 57 € | 19.59 % | 122 100 € | 19.59 % | 23 919 € |

Rappel : La taxe d'habitation concernant les résidences principales a disparu des recettes communales (sauf pour les résidences secondaires et les bâtiments vacants). Pour compenser cela, une dotation correctrice de la part de l'Etat est prévue.

État de la dette : les emprunts en cours

| | Montant | Banque | Taux act % | Durée | De | A | Intérêts annuels | Capital annuel |
|--------------------------|---------|--------|------------|---------|------|------|------------------|----------------|
| Restaurant scolaire 1 | 200 000 | Cr Agr | 4,68 | 20 ans | 2008 | 2028 | 2 673,43 | 12 783,53 |
| Restaurant scolaire 2 | 200 000 | Ca Ep | 3,01 | 15 ans | 2010 | 2025 | 551,84 | 13 333,32 |
| Gros travaux | 200 000 | Cr Agr | 1,31 | 10 ans | 2015 | 2025 | 334,97 | 20 987,47 |
| Agrandissement écoles | 500 000 | Ca Agr | 1,63 | 20 ans | 2016 | 2036 | 5 187,91 | 24 125,01 |
| Financement gros travaux | 120 000 | Cr Agr | 0,25 | 24 mois | 2021 | 2024 | 18,81 | 20 062,54 |

Subventions aux associations

| SUBVENTIONS | Budget 2024 | | |
|---|-------------|---------------------------------|--------------------|
| Coopératives scolaires | | Banque alimentaire de la Vienne | 150,00 € |
| Ecole élémentaire | 6 840,00 € | Fight Académie | 200,00 € |
| Ecole maternelle | 4 460,00 € | Club des Amis du Clos | 150,00 € |
| Sortie scolaire | 1 200,00 € | SCA 86 | 500,00 € |
| B.C.D. | 1 000,00 € | JAD Les Roches | 500,00 € |
| L'Arantelle | | Emiloroches | 150,00 € |
| Subvention ordinaire | 27 963,00 € | Fonds solidarité logement | 150,00 € |
| Projet éco citoyenneté | 20 000,00 € | Judo | 400,00 € |
| Atelier pêche | 475,00 € | Les Roches en Flèche | 930,00 € |
| Contrat local d'accompagnement scolaire | 1 034,00 € | Prévention routière | 150,00 € |
| Fête du Clos | 1 200,00 € | Les Raquettes du Miosson | 500,00 € |
| Associations communales | | U.S.R.V. Football | 350,00 € |
| A.P.E. | 450,00 € | Epicierie sociale | 150,00 € |
| ACCA | 200,00 € | Ecole Notre Dame | 1 000,00 € |
| Anciens combattants | 200,00 € | Voxendière | 150,00 € |
| | | Total | 70 452,00 € |



Rappelons que le versement d'une subvention n'est pas automatique, et que les associations doivent déposer auparavant à la mairie une demande accompagnée d'un dossier.

4 associations n'ont volontairement pas demandées de subventions. il s'agit de l'APQAM, Les Guerlets d'Oclair, Mouv/Art 86, Viet Vo Dao la commune mettant à leur disposition les salles.

UN PROJET POLITIQUE DE LONGUE DURÉE : L'Arantelle

Au sein de notre commune, un organisme jouit d'un statut et d'un rayonnement bien particuliers. Et depuis longtemps. Et apparemment, ça n'est pas près de finir. Ses liens avec notre commune sont étroits.

Et pour autant **ce n'est PAS un service municipal.**

Dans la commune, le nombre de besoins auquel répond L'Arantelle augmente régulièrement. Véritable toile d'araignée bienveillante (arentèle en poitevin), elle s'étend chaque année, car le succès l'a fait connaître bien au-delà du territoire. Nous allons tenter de comprendre comment ça marche.

UN PEU D'HISTOIRE.



En 1998 s'est créée cette association, l'incarnation d'un projet politique. Jusque-là, à La Villeguier-du-Clain il y avait l'association VSD, aux Roches-Prémarie-Andillé il y avait l'association MPT. Pour les deux communes, chaque association répondait à des attentes principalement éducatives, enfance et jeunesse, études et loisirs, et offrait un certain nombre d'activités. Les deux communes, conscientes des besoins de la population, des services que rendaient ces deux associations, et de tous les services qui pourraient s'ajouter si elles se mettaient ensemble, décidèrent de s'unir, mais surtout en préservant cette forme associative. Parce qu'elle favorisait la participation des habitants, et parce qu'elle permettait en se structurant habilement de partir à la recherche de financements complémentaires

LES PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Dès l'origine l'association s'est constituée « autour des valeurs de **solidarité**, d'éducation de la jeunesse, **d'éducation populaire**, en direction des familles, des personnes en difficultés » dit Jean-Luc Guillemet. La mise en commun qui a provoqué la fusion demeure un principe fondamental toujours en vigueur. Et la participation, l'implication citoyenne, une richesse permanente.



Jean-Luc Guillemet
un directeur heureux

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est le reflet de cette volonté politique originelle : siègent côte à côte des représentants bénévoles des adhérents (particuliers et associations), des représentants des deux communes fondatrices, et de la Communauté de communes des Vallées du Clain. La Ligue de l'Enseignement, fédération de rattachement, est présente à titre consultatif.

LES FINANCEMENTS

Ces valeurs humanistes fondatrices, à l'opposé de toute recherche de profit lucratif, nécessitent, pour leur mise en application dans des activités, des financements. Et des financements le plus pérennes possible. Une activité pour se développer a besoin de temps, et donc d'argent, pour naître, pour prouver son utilité, et pour accueillir tous les nouveaux participants que son succès déclenche.

Le premier financement, c'est celui qu'assuraient et assurent encore **les deux communes-sources** : La Villeguier, et Roches-Prémarie-Andillé. D'autres collectivités comme les communes de Smarves, Gizay, la communauté de communes CCVC, le département, la Région, l'État s'y joignent maintenant. La Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, qui confère le statut de centre social à L'Arantelle, apporte avec sa part de structuration, et ses subsides soutiennent des objectifs sociaux précis, familiaux, redistributifs.

De nombreux partenaires institutionnels et privés apportent leur contribution.

Des organismes privés se révèlent parfois mécènes, jolies surprises.

Et enfin, n'oublions pas la participation des adhérents usagers, particuliers et associations, qui cotisent, et parfois paient une contrepartie aux activités dispensées.

UNE RECHERCHE CONSTANTE

L'animation d'un territoire, c'est toute une affaire ! Actuellement, L'Arantelle est une petite entreprise : en emplois « équivalent temps plein », selon le jargon patronal, ils sont 11,5. Mais l'ensemble des salarié.es atteint 56 personnes. C'est le souci de tous, administrateurs-trices et salarié.e.s, d'être disponibles aux attentes, aux besoins, et c'est le souci de l'équipe dirigeante que d'apporter toujours de nouvelles idées en réponse à de nouvelles attentes.



ÊTRE À L'ÉCOUTE,



REPERER LES BESOINS,
AVOIR DE L'IMAGINATION,
C'EST LE LOT COMMUN,
LE QUOTIDIEN DE
TOUTE L'ÉQUIPE.

La mobilité en milieu rural par exemple, elle a fait partie des premiers besoins repérés. Jean-Luc Guillemet cite avec affection les premiers gestes de solidarité dans ce domaine. Au moment de la création de L'Arantelle, à Aslonnes, Jacques Arlaud, connu pour ses multiples engagements, avait eu l'idée pour venir en aide à des personnes en difficulté d'acheter sur des fonds associatifs deux mobylettes. Ces deux mobylettes sauveuses, devenues un tracas d'organisation, ont fini par échouer aux bons soins de L'Arantelle. Qui a relevé le défi.

Et aujourd'hui, le relais « mobilité » explose de vitalité. Les deux montures pétaradantes sont devenues au fil du temps un gros parc de scooters électriques, qui s'étoffe chaque année pour la satisfaction de tous, tellement se déplacer en ruralité en l'absence de transports collectifs quand on n'a pas les moyens d'un véhicule personnel est un handicap. Sans moyen de transport, pas de recherche de travail pas de démarches administratives à la ville centre...

Les animateurs sont sans cesse en proposition d'idées nouvelles pour « coller » à la réalité de vie des habitants, aux difficultés tenues parfois secrètes.





ÊTRE À L’AFFÛT DES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT,

des dispositifs nouveaux porteurs de soutien, c’est une absolue nécessité. Les financements, qu’ils soient privés ou publics, ne font pas toujours l’objet d’un catalogue : il faut aller à la pêche. Et il faut s’assurer qu’ils seront renouvelables l’année d’après !

S’adapter à l’évolution politique demande beaucoup de souplesse, et il faut parfois serrer les dents. L’État évolue, ses dispositifs aussi, la décentralisation toujours en questionnement apporte ses surprises.

Quand certaines collectivités disparaissent, qui assuraient leur concours pour une activité, que faire ? La réponse de Jean-Luc : être têtu, tenir bon, serrer les dents, puiser dans ses fonds propres et attendre (parfois plusieurs années) qu’un relais réapparaisse.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES USAGERS

On l’a compris, ce n’est pas des adhérents que vient la ressource principale de l’association L’Arantelle. Les cotisations sont modestes, et proportionnelles aux moyens. Le principe d’un centre social est de faire payer selon ses revenus : c’est ce qu’on appelle le principe du « quotient familial », le tarif qui est appliqué dépend du montant des impôts qu’on paie (ou pas). Certaines activités requièrent aussi une participation financière, pour compenser par exemple des frais d’organisation.

Là aussi, ce n’est pas l’esprit de lucre qui préside, mais celui de **solidarité**.



LA MISE EN COMMUN

Ni kolkhose ni kibboutz...mais une volonté résolue de partager les biens communs. « Plutôt que de laisser dormir le matériel dans un placard, partageons-le ». Ce qu’on fait à plusieurs, c’est toujours mieux que tout seul. Et les idées aussi se partagent. Et l’éducation aussi est une mise en commun : on peut s’apprendre les uns aux autres. Partager les biens, les outils, les idées, le savoir... et une confiance, devenue rare, en l’humain : principes intangibles auxquels obéit L’Arantelle.



UN SOUTIEN COMMUNAL ? OU UN INTÉRÊT BIEN COMPRIS ?

Les finances de la commune sont celles de vos impôts. Si la commune de Roches-Prémarie-Andillé, en tandem depuis 25 ans avec La Villedieu-du-Clain, participe à l’élaboration de ces projets au service de la population, c’est qu’elle y reconnaît une utilité extrême. La commune à elle toute seule ne pourrait pas répondre à tous ces besoins d’une population en évolution. C’est la mission des élus que de veiller à ce que les besoins des habitants soient entendus. Et ces besoins, redisons-le, ne sont pas que matériels, ils sont aussi, et de loin, de contacts et d’échanges. Nous voulions le rappeler, et rappeler la raison de nos choix



Mme Boutillet
Maire de La Villedieu-du-Clain



Mr Marchadier
Maire de Roches-Prémarie-Andillé



n ne pourra pas dire

« on ne savait pas »...

Les résultats des analyses sont fidèlement accrochés à la vue de tous, dans la mairie, chaque mois.

La première fois qu’on découvre ces analyses, c’est sidérant : cinq ou six pages de colonnes de noms mystérieux, métolachlore, atrazine éséthyl, glyphosate, pesticides aryloxyacides, pyréthrinoides, organophosphorés... Une litanie de plus de deux cents noms, précise. Et à la fin des six pages, le diagnostic du représentant de l’Agence Régionale de Santé, et une signature.

La plupart du temps, l’eau est déclarée « conforme aux limites de qualité en vigueur ».

Certes, les taux des NITRATES sont constamment élevés pour notre commune : 40, 46, **49** mg/Litre.

Mais la limite fixée « en vigueur » est désormais de 100 mg/L. Alors...

Alors on boit l’eau du robinet.

Parfois, deux petits mots sont ajoutés : « par dérogation ».

C’est plutôt pour le chlorothalonil R471811, ce poison apparu sous nos yeux candides il y a peu, polluant les eaux du nord de la Vienne, puis les nôtres.

En août 2023, la quantité de R471811 détectée dans l’eau est de **0,32 microgramme/litre**.

Et en regard, cette mention : valeur hors limites.

« Eau d’alimentation non conforme » dit le verdict, mais « la teneur du chlorothalonil reste inférieure à la valeur sanitaire maximale actuellement en vigueur ».

Actuellement en vigueur...

Donc la valeur « sanitaire » pourra changer.

Comme en mars de cette année, où la quantité relevée dans l’eau distribuée est de **0,42 microgramme /litre**. Sept mois se sont écoulés. Et l’eau est déclarée « eau d’alimentation conforme aux limites de qualité par dérogation ».

Il suffit d’une dérogation. Et l’eau est devenue conforme.

Et l’eau est distribuée dans nos robinets. Et nous la buvons.

Que pouvons-nous faire ?

Nous simples citoyens, nous simples élus, pas grand’chose d’immédiat. Nous sommes respectueux des lois. Mais nous pouvons nous informer. Nous pouvons aussi, pacifiquement, mais résolument, suivre les actions citoyennes qui sont menées pour que la loi évolue dans le bon sens, à tous les sens du mot ! Du bon sens, pour que l’eau reste aux yeux des pouvoirs publics un bien commun, le bien de tous. Pour que cette eau, tous ensemble, nous la protégeons, en travaillant, avec le département, avec l’Etat, avec les associations, avec les acteurs dont c’est la survie, à supprimer les causes de l’empoisonnement de nos eaux souterraines et de surface. Ce sera lent ? Peut-être. Ou peut-être moins. Et il faut la prise de conscience de chacune et chacun de nous.

Pour s’informer :

Agence Régionale de Santé pour la Vienne :
ars-dd86-eaux@ars.sante.fr

Eaux-de-Vienne :
www.eauxdevienne.fr/

Association Vienne-Nature :
www.vienne-nature.fr/

ARS-analyse 06 mars 2024-Vallée Moreau-Eau Brute - pages 6 et 7

| Analyses laboratoire | Résultats | Limites | Références | Observations |
|--------------------------------|------------------|---------|------------|----------------------------|
| Chlorodibromométhane | 2,8 µg/L | 100 | | |
| Chloroforme | 0,19 µg/L | 100 | | |
| Dichloromonobromométhane | 0,58 µg/L | 100 | | |
| Trihalométhanes (4 substances) | 7,67 µg/L | 100 | | |
| MÉTABOLITES PERTINENTS | | | | |
| 2,6 Dichlorobenzamide | <0,020 µg/L | 0,1 | | |
| Atrazine-2-hydroxy | <0,020 µg/L | 0,1 | | |
| Atrazine-déisopropyl | <0,020 µg/L | 0,1 | | |
| Atrazine déisopropyl-2-hydroxy | <0,020 µg/L | 0,1 | | |
| Atrazine déséthyl | 0,025 µg/L | 0,1 | | |
| Atrazine déséthyl-2-hydroxy | <0,020 µg/L | 0,1 | | |
| Atrazine déséthyl déisopropyl | <0,040 µg/L | 0,1 | | |
| Chlorothalonil R471811 | 0,42 µg/L | 0,1 | | Valeur hors limites |
| Flufenacet ESA | <0,020 µg/L | 0,1 | | |
| Hydroxyterbutylazine | <0,020 µg/L | 0,1 | | |
| N,N-Diméthylsulfamide | <0,10 µg/L | | | |
| alachlore | <0,020 µg/L | | | |

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00130340)
Eau d’alimentation conforme aux limites de qualité **par dérogation** pour le métabolite R471811 du chlorothalonil.

Signé à Poitiers le 29 avril 2024
Pour le Directeur de la Délégation Départementale,
l’Ingénieur d’études sanitaires

REPAS DE NOS AÎNÉS

Le 16 février dernier, 165 personnes avaient répondu présentes à l'invitation de la commune. Le menu a été préparé par le Panier Poitevin de Couhé et servi par huit de nos jeunes nés en 2008. Un bien bel après-midi de partage.



JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Cette année la « journée » des associations aura lieu le **8 septembre 2024** aux Roches-Prémarie-Andillé. Elle commencera à 10 h pour se terminer à 17 h. Les organisateurs comptent sur votre votre fidèle participation. Un apéro offert par la commune sera servi vers midi.

MAURICE BIDAUD NOUS A QUITTÉS

Maurice Bidaud est décédé le 8 mars 2024. Figure populaire aux Roches, il avait participé pendant cinq mandats consécutifs à la vie municipale. Élu aux côtés de Monsieur de Boysson dès 1965, il sera réélu conseiller municipal, et même adjoint pendant 6 ans, durant quatre autres mandats (avec Mrs de Boysson, de Ruffray, de Sandoval), avec toujours un grand nombre de voix qui dénotait sa popularité.



Il a reçu en 1995 la médaille d'honneur communale vermeil pour ses trente années de dévouement. Il s'intéressait aussi bien au budget, à la voirie, à la gestion des agents communaux, à l'animation, au foot, au comité des fêtes, tout lui importait, et en trente années il était connu et aimé de tous. Homme de conviction, il savait se faire respecter, mais toujours faire passer ses messages gentiment était sa marque personnelle. Né le 26 juin 1930, il était arrivé en 1954 à Andillé, avec « les Vendéens » et Vendéen lui-même ; il y était cultivateur et y a fondé sa famille. Ses amis évoquent aussi sa passion pour la chasse, et un vrai talent pour la belote, « il savait y faire » ! Adieu Maurice. La commune adresse ses plus vives condoléances à Marie-Josèphe son épouse, ainsi qu'à sa nombreuse descendance.

NOTRE COMMUNE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

Des nouveaux panneaux signalent à l'entrée de la commune notre volonté de nous engager pour cette cause.

Le don d'organes : rappelons que la grande majorité de la population (80%) est favorable à ce don.

Mais !... si 91% pensent qu'il est important de faire part de sa position à ses proches, seulement 47% en ont effectivement parlé.

Pourtant, cet échange est vital. **Si le sujet n'avait jamais été abordé, dans le doute, les proches rapportent par prudence une opposition, si bien que 1 prélèvement sur 3 est ainsi empêché.**

Pour chaque donneur décédé, 5 à 7 personnes peuvent bénéficier d'une greffe d'organe vital.

Parlons à nos proches, cet échange pour sauver des vies.

Tous donateurs, tous receveurs



DE NOUVELLES HAIES

Notre commune poursuit tranquillement son programme de plantation de haies.

Ces haies qui vont permettre aux oiseaux de nicher, au vent de s'arrêter, aux promeneurs de cheminer à l'ombre...les humains, la faune et la flore s'en porteront mieux. Nous participons ainsi à l'effort commun pour que notre territoire devienne une terre saine.



OPÉRATION NETTOYAGE DE LA NATURE

En partenariat avec l'ACCA des Roches-Prémarie-Andillé une trentaine de personnes ont participé au nettoyage des abords de notre commune, le 15 mars dernier.

Une fois équipés, les bénévoles (sacs poubelle, gants, gilets) se sont répartis sur les parcours de collecte mis en place par les organisateurs (les Eulées, Route de Gençay, d'Andillé, Raboué, ...).

La route de Gençay étant particulièrement passagère, l'ACCA a souhaité réduire le nombre de participants à une trentaine de bénévoles.

PLUS DE 600 KG DE DÉCHETS ONT ÉTÉ COLLECTÉS.



Séance de cinéma 1 fois/mois, à 15h
à La Passerelle rue du stade à Nouaillé-Maupertuis

Adhésion de septembre à juin : 10 €, séance adhérente : 2 €, non adhérent : 4 €

Nicole CORNILLEAU, Présidente
06 51 21 02 91 - contact@cineclub-dvdc.fr

Un nouvel artisan

Monsieur POTHON Ludovic, artisan peintre, revêtements de sols et murs. Exerce au **3, rue de la traire 86340 Roches-Prémarie-Andillé**
06 43 75 09 88
ludovic.pothon@gmail.com



SANTÉ POUR MA COMMUNE

Le 26 Mars dernier a eu lieu, dans la salle des Associations, une réunion « Santé pour ma Commune » animée par Christelle Chargelègue, Mandataire d'Assurance AXA.

Le conseil municipal, désireux de venir en aide aux habitants concernés, a décidé de mettre en place ce dispositif qui vous propose une complémentaire santé adaptée à vos besoins, en bénéficiant de tarifs avantageux avec un interlocuteur de proximité.

Cette action de santé coopérative est destinée aux retraités, aux professionnels et à tous les fonctionnaires (hors fonction publique d'Etat) habitants ou exerçants aux Roches-Prémarie-Andillé.

Pour tout renseignement, contactez
Christelle Chargelègue 07 87 80 45 63
christelle.chargelegue.am@axa.fr



Vous constatez une panne d'éclairage Public, rendez-vous sur la plateforme : <https://soregies.wesignal.fr/fr/>
Cela permettra l'amélioration de la qualité du service tout en éliminant les déplacements ou appels en mairie.

RAPPEL

Nuisances travaux de bricolages et de tontes

Horaires autorisés :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h ;
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels est interdit toute l'année et sur l'ensemble du département de la Vienne. Ces déchets verts sont donc à déposer en déchetterie.

Déchetteries

À compter du 1^{er} juin 2024, la déchetterie des Roches-Prémarie-Andillé prend ces horaires d'été. Ouverture tous les jours de 8h à 14h sauf les jeudi et dimanche, jours de fermeture.

Pour les autres horaires, les demandes de badge, vous pouvez vous rendre sur le site internet des vallées du Clain : <https://www.valléesduclain.fr/horaires-des-dechetteries/#les-dechetteries>

L'APE de Roches-Prémarie-Andillé

c'est QUI ?

C'est une association de parents d'élèves qui rassemble des bénévoles hyper motivés, dynamiques et souriants. Mais c'est aussi VOUS : parents, grand-parents, équipes pédagogiques, habitants de la commune, partenaires... Votre aide est précieuse, tant pour l'organisation des manifestations, que pour le déroulement des actions ou par votre participation financière.

Pour QUOI faire ?

participer aux financements des projets pédagogiques, des sorties scolaires des enfants scolarisés dans les classes élémentaires et maternelles de La Saulée. (visiter une ferme pédagogique, aller au cinéma, faire un voyage en fin d'année...) contribuer à l'amélioration des conditions d'apprentissage avec « Coup d'pouce », l'aide aux devoirs créer, développer des animations pour les familles et les habitants (Vide ta chambre, Loto, **Carnaval**, Chasse aux œufs, fête des école...)

Nos actions vous intéressent ?

Nous serons ravis de vous compter parmi nous, que vous ayez une heure, une demi-journée ou plus à nous consacrer. Prenez contact avec nous : aperpa86340@gmail.com

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN, MERCI POUR NOS ENFANTS



J.A.D.

L'association les Jeunes Amis de la Danse (JAD Les Roches), c'est :

- 10 cours de danses par semaine en classique, modern'jazz, hip-hop, afro et contemporain pour tous les danseurs débutants comme plus avancés.
- 160 élèves (enfants, ados, adultes),
- 5 professeurs de danse : Ekué Bass, Karine Brigeon, Tanya Brigeon, Delphine Jouteau et Bénédicte Péridy.

Les nouvelles inscriptions se tiendront lors de la journée des associations, n'hésitez pas à venir nous rencontrer sur notre stand à cette occasion !

Pour tous renseignements :

Mail : edac86ca@gmail.com

Facebook : JADPremarielesroches - Insta : jad_les_roches



Carnaval : sous le signe des Arts en Folie !

Le 23 mars dernier le Carnaval organisé par L'Arantelle et l'APE a fait vibrer familles et spectateurs dans une ambiance débridée et chaleureuse.

L'après-midi les enfants se sont lancés à la poursuite des « Eclats d'Art » éparpillés dans la nature, et ce grand jeu fut un bonheur pour tous. Puis la batucada de l'Emil a enflammé tout le monde ; au rythme envoûtant des percussions ont défilé dans les rues des costumes plus surprenants les uns que les autres. Un cracheur de feu est venu prêter main-forte au brûlage du bonhomme Carnaval. Le concours de déguisements, grâce à une animatrice pleine d'entrain, a fouetté la créativité des participants- et des spectateurs. Sous forme d'un jeu « quel sera votre incroyable déguisement », les candidats ont rivalisé d'imagination pour emporter les faveurs du public. Cette journée sensationnelle s'est achevée en beauté par une boom animée par le DJ Pierrick, rien n'a manqué, la buvette fut prise d'assaut. Un grand merci aux bénévoles qui ont contribué au succès de cet événement.



Pétanque

Le Samedi 6 et Dimanche 7 avril, le club de Scorbé-Clairvaux accueillait le championnat de tripléte qualificatif pour le championnat de France .Ce sont Stéphanie Guittonneau, Mélanie BONNEAU et Marie-France GUITTONNEAU qui sont montées sur la plus haute marche en catégorie féminine de la Vienne. Elles sont qualifiées pour le championnat de France à SIN LE NOBLE dans le nord le 23 et 24 juin 2024.



Les Roches en flèches

Et bien le chiffre 30 de ce bulletin municipal Parlons-en est bien trouvé, il correspond parfaitement aux 30 bénévoles qui ont œuvrés le week-end du dimanche 24 mars à notre INDOOR 3D au complexe sportif de la communauté de communes des Vallées-du-Clain.

Une manifestation réussie avec l'aide de la municipalité pour le prêt de tables et chaises pour plus de 80 personnes.

Des clubs venus de Charente, Haute-Vienne, Charente Maritime et bien entendu de nombreux clubs de la Vienne. 70 archers ont pu pratiquer leur sport favori dans une ambiance amicale et conviviale.

Lorsque ce bulletin sortira nous aurons participé ;

- au National France à Montoir de Bretagne 44, le dimanche de la Pentecôte, où des archers de notre club se seront frottés aux meilleurs nationaux

- de même pour notre safari 3D dans le Clos des Roches le 9 juin.

Une année sportive bien remplie avec en plus trois compétitions UFOLEP, une intérieure et deux en extérieur.



QIGONG & PILATES : 16 créneaux hebdomadaires de gymnastique douce pour votre santé



L'APQAM, présente principalement aux Roches-Prémarie-Andillé, mais également sur d'autres communes du secteur, propose des activités physiques douces favorables à la santé.

Des cours de Qigong

Le Qigong est une forme de gymnastique de santé d'origine chinoise. Cette discipline est une méthode corps-esprit par excellence : elle allie des mouvements doux et lents, des automassages, des exercices respiratoires et de méditation. La pratique régulière du Qigong améliore l'équilibre, la mobilité articulaire, la tonicité générale. Elle aide aussi nettement à apaiser les émotions et développe les capacités de concentration.

Notre association propose 10 créneaux hebdomadaires sur 3 thématiques différentes (Qigong santé, Qigong Yangsheng, Bâtonnet de longévité) de manière à correspondre aux attentes qui varient en fonction de l'âge et de la forme physique de chacun.

Des séances de Pilates

La méthode Pilates est une forme de gym douce posturale, faite pour renforcer les muscles profonds et stabilisateurs. Elle permet d'optimiser l'alignement corporel, d'augmenter sa tonicité et sa souplesse. Les mouvements sont exécutés avec une respiration profonde qui augmente les effets bénéfiques et contribue largement à évacuer le stress.

Des exercices de stretching sont proposés en fin de séance pour terminer en douceur et favoriser la détente.

Nous proposons 6 séances hebdomadaires en matinée et en soirée.

Contacts :

Co-présidente : Nathalie SAVIGNY Tél. : 06 73 94 52 30 & Catherine DÉMOUSSEAU Tél. : 06 73 68 09 23

Enseignant diplômé d'Etat : Bruno Blas – Tél. : 06 21 78 03 01

Site web : assoqigong86.fr

AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2023

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP 2024

Le contrat CNP Assurances version 2024 fixe à 6,52% la cotisation pour les agents affiliés à la CNARCL.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION L'ARANTELE

Versement d'un 1^{er} acompte de 10 000€ à l'association l'Arantelle.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Investissement

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------------|--------------|------------------------------|---------|
| Article (Chap.) - Opérations | Montant | Article (Chap.) - Opérations | Montant |
| 020 (020) : Dépenses imprévues | -20 000,00€ | | |
| 2031 (20) : Frais d'études | 15 000,00€ | | |
| 2188 (21) : Autres immob. Corp. | 5 000,00€ | | |
| TOTAL DÉPENSES : | 0.00€ | | |

Fonctionnement

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------------|--------------|------------------------------|---------|
| Article (Chap.) - Opérations | Montant | Article (Chap.) - Opérations | Montant |
| 020 (020) : Dépenses imprévues | -2 000,00€ | | |
| 2031 (20) : Frais d'études | 2 000,00€ | | |
| TOTAL DÉPENSES : | 0.00€ | | |

INDEMNITÉ DE STAGE AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

La commune va accueillir au secrétariat de la mairie une stagiaire qui prépare le D.U « Métiers administratifs territoriaux en milieu rural » aux mois de janvier, mai et juin.

Le versement d'une indemnité de 350€ par mois est accordé à la stagiaire.

Séance du 21 février 2024

RÉTROCESSION À LA COMMUNE DES VOIRIES ÉTÉ ESPACES PUBLICS DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES DAMES »

Acceptation par le conseil municipal de la rétrocession à la commune des voiries été espaces publics du lotissement « Le clos des Dames » composés des parcelles cadastrées BO 80 d'une surface totale de 13 327 m².

PROTOCOLE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL DE LA COMMUNE

Approbation du protocole sur le temps de travail de la commune de Roches-Prémarie-Andillé.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – RISQUE PRÉVOYANCE

La réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance (risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès) de leurs agents à compter du 1^{er}/01/2025.

Le conseil municipal décide de se joindre au CDG de la Vienne qui va lancer la consultation nécessaire à la convention de participation et lui donne mandat.

CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRES

Approbation de la convention de reversement de la totalité de la taxe d'aménagement (TA) perçue par la commune de Roches-Prémarie-Andillé qui compte 2 ZAE « Val de Bocq » et « Les Héronnières » à la Communauté de Communes des Vallées du Clain à compter de 2024.

CONVENTION DE TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE EN AGENCE POSTALE COMMUNALE

Dans le cadre de l'évolution du réseau postal et de la réorganisation des services postaux, la Poste envisage la fermeture du bureau de poste de Roches-Prémarie-Andillé.

Afin de maintenir cette structure sur la commune, une convention de partenariat sous la forme d'une Agence Postale Communale est conclue.

Cette convention prévoit notamment la liste des opérations « services postaux » et « services financiers », la formation du personnel assurée par la Poste, l'indemnité compensatrice versée par la Poste à la commune ainsi que les travaux d'aménagement et le matériel nécessaires à la charge de la Poste.

OUVERTURE DE CRÉDITS

Ouverture de crédits de 8 716,40 € à l'article 2121 Plantations d'arbres et d'arbustes.

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AUX FONDAMENTAUX D'URBANISME

Approbation de la convention d'accompagnement aux fondamentaux d'urbanisme proposée par l'AT86.

ACQUISITION DU CHEMIN ISSU DE LA PARCELLE BI 16 LIEU-DIT « LA TOMBE AUX CHEVAUX »

Proposition d'acquisition du chemin issu de la parcelle BI 16 Lieu-dit « La tombe aux chevaux » au prix de 1000€. Celui-ci dessert actuellement 2 habitants et certainement d'autres à l'avenir.

TRANSFERT DE L'ENVELOPPE D'ACTIV3 À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU CLAIN POUR LE PROGRAMME VOIRIE INTERCOMMUNALE

L'enveloppe du programme voirie de la Communauté de Communes des Vallées du Clain s'avérant insuffisante pour régler l'ensemble des travaux de voirie nécessaires, approbation du transfert de l'enveloppe d'ACTIV3 d'un montant de 34 700€ à la Communauté de Communes des Vallées du Clain pour le programme voirie intercommunale.

VENTE DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS PLACE DE LA SAULÉE

En tant que garante des emprunts contractés pour l'acquisition ou l'amélioration des logements, avis favorable de la commune au projet d'aliénation des 8 logements locatifs situés place la Saulée.

Séance du 10 avril 2024

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Après délibération, vote du compte de gestion 2023.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après délibération, vote du compte administratif 2023.

INVESTISSEMENT

| | | |
|-----------------|--------------------|----------------|
| Dépenses | Prévues : | 992 200,75 € |
| | Réalisées : | 562 146,94 € |
| | Reste à réaliser : | 341 337,34 € |
| Recettes | Prévues : | 1 011 063,50 € |
| | Réalisées : | 672 521,12 € |
| | Reste à réaliser : | 94 269,81 € |

FONCTIONNEMENT

| | | |
|-----------------|--------------------|----------------|
| Dépenses | Prévues : | 1 845 900,00 € |
| | Réalisées : | 1 540 044,94 € |
| | Reste à réaliser : | 0.00 € |
| Recettes | Prévues : | 1 845 900,00 € |
| | Réalisées : | 1 970 309,53 € |
| | Reste à réaliser : | 0,00 € |

Résultat de clôture d'exercice

| | |
|------------------------|--------------|
| Investissement | 110 374,18 € |
| Fonctionnement | 430 264,56 € |
| Résultat global | 540 638,74 € |

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 330 264,56 € |
| - un excédent reporté de : | 100 000,00 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé :

| | |
|---|--------------|
| - un excédent d'investissement de : | 110 374,18 € |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 247 067,53 € |

Soit un besoin de financement de :

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 430 264,56 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 286 693,35 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 143 571,21 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 110 374,18 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

INVESTISSEMENT

| | |
|-----------------|--------------|
| Dépenses | 609 636,17 € |
| Recettes | 856 703,70 € |

FONCTIONNEMENT

| | |
|-----------------|----------------|
| Dépenses | 1 954 344,00 € |
| Recettes | 1 954 344,00 € |

POUR RAPPEL

INVESTISSEMENT

| | |
|-----------------|--|
| Dépenses | 950 973,51 € (dont 341 337,34 de RAR*) |
| Recettes | 950 973,51 € (dont 94 269,81 de RAR*) |

FONCTIONNEMENT

| | |
|-----------------|------------------------------------|
| Dépenses | 1 954 344,00 € (dont 0.00 de RAR*) |
| Recettes | 1 954 344,00 € (dont 0.00 de RAR*) |

*RAR signifie Reste A Réaliser

VOTE DES TAUX 2024 D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES

- Considérant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement prévues au budget 2023 et l'évolution des bases d'imposition de la Commune, le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des différentes taxes soit :
- 31,54 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties avec un produit attendu de 658 240 €
- 31,90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties avec un produit attendu de 26 764 €
- 19,59 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avec un produit attendu de 23 919 €

REDEVANCE 2024 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

Le montant de la redevance 2024 d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunication est fixé à 2 655,52 €.

REDEVANCE 2024 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ

Le montant de la redevance 2024 d'occupation du domaine public par les réseaux d'électricité est fixé à 284€.

MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2024 ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION L'ARANTELE

Versement d'une subvention de fonctionnement de 27 963 € suivant 2 acomptes :

- 1^{er} acompte : 10 000 € en début d'année
- 2^{ème} acompte : 17 963 € le 1er août 2024

- Versement d'une subvention pour l'atelier pêche : 475 €
- Versement d'une subvention pour l'organisation de la fête du Clos : 1 200 €
- Versement d'une subvention pour le projet éco-citoyenneté estimée à 20 000 € - versement du contrat local d'accompagnement scolaire : 1034 €

BIBLIOTHÈQUE : CONVENTION D'INTÉGRATION AU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL C@BRI

Approbation de l'adhésion de la bibliothèque au réseau départemental C@BRI.

INCORPORATION DE PLEIN DROIT D'UN BIEN SANS MAÎTRE

La parcelle BI 20 située au lieu-dit « la grange à gilet » constitue une contre allée par rapport à la route de Poitiers et dessert 5 habitations. Elle appartient suivant le cadastre à une personne née en 1887. Considérant que cette personne est décédée depuis plus de 30 ans et qu'elle n'a pas laissé d'héritiers, la parcelle revient donc de plein droit à la commune de Roches-Prémarie-Andillé. Il est décidé l'incorporation de plein droit d'un bien sans maître.

ACQUISITION DU CHEMIN ISSU DE LA PARCELLE BI 16 LIEU-DIT « LA TOMBE AUX CHEVAUX »

Acceptation des propriétaires de la proposition d'acquisition du chemin issu de la parcelle BI 16 Lieu-dit « La tombe aux chevaux » au prix de 1000 €.

ÉTAT CML

DU 1^{er} DÉCEMBRE 2023 AU 31 MAI 2024

(Conformément à la loi, seules figurent les publications autorisées)

NAISSANCES

| | |
|------------------------|------------|
| LASNIER LANDREAU Déana | 04/12/2023 |
| LEMONNIER Anouk | 25/12/2023 |
| BRETON Nathanël | 02/01/2024 |
| MINBIOLLE Alba | 07/02/2024 |
| FAURE Joy | 17/02/2024 |

MARIAGES

0

DECES :

| | |
|-------------------|------------|
| BOUCHET Alexandra | 28/12/2023 |
| GALOIS Lucienne | 20/01/2024 |
| GUERRAUD Bernard | 22/01/2024 |
| PIERRON Thérèse | 24/01/2024 |
| BIDAUD Maurice | 08/03/2024 |
| MONNET Louise | 11/03/2024 |
| SAGET Benoît | 18/04/2024 |

AGENDA

JUILLET

- 5 Corrida du SCA 86
Fête du clos avec feu d'artifice
- 8 Ouverture du Centre de Loisirs 3/11ans &
Ouverture de L'Accueil-Jeunes 11/17 ans à
L'Arantelle
- 9 Spectacle « deux secondes » Burlesque au
théâtre de verdure à Château Larcher
- 13-18 Camp 7/11 ans à Mézels (vallée de la
Dordogne)
- 20-22 Camp 5/7 ans dans la Vienne
- 8-12 }
15-19 } Chantiers loisirs 11/17 ans à L'Arantelle
22-26 }
- 21-28 Camp du Comité de Jumelage à
Wachtberg (Allemagne)
- 30 Voyage au JO à Paris pour 24 enfants

AOÛT

- 30 Fermeture du Chantier Loisirs et de
l'Accueil Jeunes à L'Arantelle

SEPTEMBRE

- 2 Rentrée scolaire
- 7 Concours de pétanque aux Roches-
Prémarie-Andillé
- 8 Journée des associations aux Roches-
Prémarie-Andillé de 10 h à 17 h

OCTOBRE

- 6 Concours de pétanque aux
Roches-Prémarie-Andillé
- 8 Lecture « FORET » Cie les Bienveillantes à
Médiathèque Roches-Prémarie-Andillé

NOVEMBRE

- 8-24 Festival « À l'auberge de la Grand'Route »

DÉCEMBRE

- 1^{er} APE - Vide ta chambre